

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

R.E.V.E.
Courrier arrivé
05 MAI 2017
Régie des Eaux
de Venelles

Accréditation
1-1531
PORTEE
disponible sur
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 2
Edité le : 24/04/2017

REGIE DES EAUX DE VENELLES

Ancien Presbytère - Rue Felix Chaubaud
13770 VENELLES

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE17-50343	Analyse demandée par : ARS PACA - DT 13
Identification échantillon : LSE1704-17286-1	
Nature: Eau de distribution	Code PSV : 000000535
Point de Surveillance : MAIRIE	
Localisation exacte : LAVABO TOILETTES	
Dept et commune : 13 VENELLES	
UGE : 0099 - A.E.P. VENELLES	
Type d'eau : T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE	
Type de visite : D1	Type Analyse : D1
Nom de l'exploitant : REGIE DES EAUX DE VENELLES ANCIEN PRESBYTÈRE RUE FÉLIX CHAUBAUD 13770 VENELLES	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'installation : VENELLES	Type : UDI
Prélèvement : Prélevé le 20/04/2017 à 09h28 Réceptionné le 20/04/2017 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / GIL Sylvain Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL	Code : 000504

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Date de début d'analyse le 20/04/2017

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	13D1AL2	15.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3		#
pH sur le terrain	13D1AL2	7.9	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	13D1AL2	0.07	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Chlore total sur le terrain	13D1AL2	0.09	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2		#
Analyses microbiologiques							
Microorganismes aérobies à 36°C réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#
Microorganismes aérobies à 22°C réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222		#

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	
Bactéries coliformes réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0 #	
Escherichia coli réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0	#	
Entérocoques (Streptocoques fécaux) réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0	#	
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores) réalisé à Marseille	13D1AL2	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0 #	
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	13D1AL2	0	-	Analyse qualitative				
Odeur	13D1AL2	0 Chlore	-	Qualitative				
Saveur	13D1AL2	0 Chlore	-	Qualitative				
Couleur	13D1AL2	0	-	Qualitative				
Turbidité	13D1AL2	0.29	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2 #	
Analyses physicochimiques								
<i>Analyses physicochimiques de base</i>								
pH	13D1AL2	8.00	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523	6.5	9 #	
Température de mesure du pH	13D1AL2	17.4	°C					
Conductivité électrique brute à 25°C	13D1AL2	415	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	200	1100 #	
Cations								
Ammonium		< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie automatisée	Méthode selon NF T90-015-2		0.10 #	
Métaux								
Aluminium total	13D1AL2	< 10	µg/l Al	ICP/MS après acidification et décantation	ISO 17294-1 et NF EN ISO 17294-2		200 #	

13D1AL2

ANALYSE (D1+AL) EAU DE DISTRIBUTION (ARS13-2017)

Eau conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique, articles R 1321-1 à 1321-5, arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres analysés.

Alice MARTINHO
Directeur Technique Adjoint Biologie

